

DEC161264DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Jean-Pierre LOPEZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5822 intitulée « Institut de Physique Nucléaire de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **UMR5822** intitulée « **Institut de Physique Nucléaire de Lyon** » et nommant **Monsieur Guy CHANFRAY** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du

Considérant que **Monsieur Jean-Pierre LOPEZ** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** du 27 au 29 avril 1998 et du 25 au 27 mai 1998 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Monsieur Jean-Pierre LOPEZ, ingénieur d'étude**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5822** intitulée « **Institut de Physique Nucléaire de Lyon** », à compter du **1^{er} janvier 2016**.

Monsieur Jean-Pierre LOPEZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Monsieur Jean-Pierre LOPEZ** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le **24/06/2016**
Le directeur de l'unité
Guy CHANFRAY

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69